

COURT OF APPEAL OF  
NEW BRUNSWICK



COUR D'APPEL DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK

93-23-CA

B E T W E E N :

E N T R E :

ANGELA WALSH

ANGELA WALSH

INTENDED APPELLANT

APPELANTE ÉVENTUELLE

- and -

-et-

HIS MAJESTY THE KING

SA MAJESTÉ LE ROI

INTENDED RESPONDENT

INTIMÉ ÉVENTUEL

Walsh v. R., 2024 NBCA 5

Walsh c. R., 2024 NBCA 5

Motion heard by:  
The Honourable Justice French

Motion entendue par :  
l'honorable juge French

Date of hearing:  
December 6, 2023

Date de l'audience :  
le 6 décembre 2023

Date of decision:  
January 8, 2024

Date de la décision :  
le 8 janvier 2024

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

Angela Walsh on her own behalf

Angela Walsh en son propre nom

For the intended respondent:  
Joanne Park

Pour l'intimé éventuel :  
Joanne Park

## DECISION

### I. Introduction

[1] Angela Walsh requests an extension of time to appeal her conviction for second degree murder and sentence of life imprisonment, without the possibility of parole for 13 years.

[2] Both Ms. Walsh and her fiancé/boyfriend, Zachery D. Murphy, pled guilty to second degree murder of Clark Greene, whose body was found in Wilmot Park, Fredericton, N.B. in the early hours of April 15, 2020. Since the mandatory sentence for second degree murder is life imprisonment, with no eligibility for parole until at least 10 years of the sentence have been served, the principal issue on sentencing in both cases was the determination of the period of parole ineligibility.

[3] Mr. Murphy pled guilty first, and he was sentenced on March 22, 2022. The Crown argued Mr. Murphy ought to be ineligible for parole for 15 years. His counsel submitted that the 10-year minimum period was appropriate. The judge sentenced Mr. Murphy to life imprisonment without the possibility of parole for 11 years. To be clear, the period during which a convicted offender is ineligible for parole does not determine if or when he or she will be granted parole, rather, it precludes him or her from being paroled until that period has been served in prison. Whether the Parole Board will grant the offender parole after that period has passed is a decision that will have to be made by the Board, after it assesses the applicable factors at that time.

[4] In January 2023, on the third day of Ms. Walsh's judge and jury trial for first degree murder, and after Mr. Murphy had testified as a Crown witness, Ms. Walsh re-elected to be tried by a judge alone (of the Court of King's Bench), and entered a guilty plea to second degree murder. This required Ms. Walsh to admit to the essential elements of second-degree murder.

[5] At Ms. Walsh's sentencing hearing on May 11, 2023, the judge was presented with an Agreed Statement of Facts (dated May 11, 2023) respecting the circumstances of the offence for the purpose of sentencing, which was signed by Ms. Walsh and her legal counsel. On June 16, 2023, the judge sentenced Ms. Walsh to life imprisonment without the possibility of parole for 13 years. In relation to the period during which Ms. Walsh was made ineligible for parole, the judge stated:

The Defence argues that Ms. Walsh should receive something slightly higher than the 11 years that Zachary Murphy received; I disagree. While the criminal record of Ms. Walsh is neither aggravating, nor serious, it is nonetheless a record. Zachary Murphy appeared before the Court as a first-time offender. Further, **Ms. Walsh's primary role in this brutality calls for more than a "slightly" higher sentence than Mr. Murphy, as does the brutality inflicted, the questionable remorse (comparing the pre-sentence report and the words uttered by Ms. Walsh in Court), and the lack of explanation for the crime.**

Neither, however, do I agree with the Crown's argument that 15 years of parole ineligibility is the appropriate and warranted term of ineligibility. Ms. Walsh is young and has at least some prospects of rehabilitation. **Further, from the Crown brief submitted on sentencing, it appears that their recommendation of 15 years is predicated on the position that there was planning to the killing. This was disputed, however, by the defence. As I explained earlier in this decision, the Crown position of planning to the killing was not maintained at the sentencing hearing. Instead, it was agreed that the planning related to the robbery.** [Emphasis added; paras. 82-83]

[6] For the reasons that follow, it is my view that Ms. Walsh's Notice of Appeal does not advance grounds that raise an arguable case on appeal. As a result, her motion for an extension of the time to appeal is dismissed.

## II. The Intended Appeal

[7] The Notice of Appeal contends that "second degree murder should be reduced to [...] manslaughter" because (1) "this crime was an unintentional one as it was only supposed to be a robbery" and (2) "there are some errors" in the evidence.

[8] As the Crown correctly points out, when Ms. Walsh was asked by the Registrar of the Court to clarify whether her Notice of Appeal sought to appeal her conviction, sentence or both, her written response stated simply that “I am appealing my sentence to try to get a lesser sentence.” The Registrar inquired because Ms. Walsh had not completed the part of the Notice of Appeal form where an appellant is expected to indicate whether they are appealing the conviction, the sentence, or both.

[9] However, I do not agree Ms. Walsh’s brief response ought to be read literally or narrowly, as indicating a desire to restrict her appeal to only the 13-year period of parole ineligibility imposed on sentencing. That would be a significant departure from her Notice of Appeal. In my opinion, they may be easily reconciled. While Ms. Walsh’s stated goal, in both, is to have her sentence “reduced,” it is very apparent she does so based on her clearly expressed assertion that she should have been convicted of manslaughter, not second-degree murder, principally since her “crime was an unintentional one as it was only supposed to be a robbery[.]” In her Notice of Appeal, Ms. Walsh contends:

I believe that **I should of gotten manslaughter charge because** in some of the evidence, **there are some errors** like:

When it says I have a drivers liscence, yet I’ve never had one and I don’t even know how to drive;

That Dave Mattatel only knew me for 3 years, not the 10 years he claimed.

That I never had red or brown hair, I was a platinum blonde for 3 years prior and after the crime. Not once did the colour change. Therefore, I couldn’t be the “redhead” that was seen walking with the victim shortly before the crime occurred.

It says I showed affection to an individual with a car, but I didn’t know anyone with a car, nor was I ever in one prior to the crime.

It also says that I had went into the Police station and provided a statement to the Police, but it doesn't show a date or time for when that supposedly occurred. Therefor, I never went in and gave any statements.

And lastley; I got my lawyer at the time, T.J. Burke to make sure that all evidence was to be laid out for the trial when the Crown was showing evidence, and there were no shirts collected from my residence at the time that were green with any stains on it that tested positive for blood; therefore, this shirt should not exist.

There should also be body-cam video-footage of my arrest from inside my residence that shows that I did not throw a cellular device behind me, but rather dropped it on a pile of clothes next to my right arm.

It also states that I'm ambidextrous when in fact I'm only right handed, so I could not have used both hands in this crime as I'm unable to do so.

**I believe that this crime was an unintentional one as it was only supposed to be a robbery**, but it went wrong and someone, regrettably, lost their life in the process. I feel horrible, ashamed, sad, disgusted with myself and guilty that a crime of this nature had occurred.

Therefore, considering the evidence, **I believe second Degree murder should be reduced to a manslaughter charge** instead.

The reason that I'd like an extension for an Appeal is that I had no knowledge that there was a time span for it. I am also a first time Federal Inmate, so I'm still new to the processes. **I'd like the extension so that I can follow it with an Appeal for my sentence please**. [Emphasis added]

### III. Does the Justice of the Case Require an Extension of Time?

[10]

The overriding issue in deciding a request for an extension of time to appeal, as stated by the Supreme Court in *R. v. Roberge*, 2005 SCC 48, [2005] 2 S.C.R. 469, is whether, "the justice of the case requires that an extension of time be granted"

(para. 6). In *Gaudet v. Gaudet* (2009), 350 N.B.R. (2d) 237, [2009] N.B.J. No. 223 (QL) (C.A.), Richard J.A. (as he then was) explained:

Applications for an extension of time to appeal are determined according to the principles Ryan J.A. set out in *Atlantic Pressure Treating Ltd. v. Bay Chaleur Construction (1981) Ltd.*, [1987] N.B.J. No. 528, 81 N.B.R.(2d) 165; 205 A.P.R. 165 (C.A.):

...the basic rule to be followed in dealing with an application to extend time for appeal is that leave should be granted if justice requires that it be given. ... Generally, an intention to appeal must be formulated prior to the time for an appeal expiring. But if any rule is necessary, it would have to be that the judge hearing the motion is bound, above all other considerations, to do justice in each particular case. (para. 7)

These principles were applied in *Naderi v. Strong*, [2005] N.B.J. No. 67; 280 N.B.R.(2d) 379; 734 A.P.R. 379; 2005 NBCA 10, where the Court explained further:

[...] to do justice in a particular case requires a balancing of the prejudice to both parties resulting from the decision to grant or refuse the extension of time. An intention to appeal within the time prescribed and any explanation given by the proposed appellant for missing the limitation period are factors to be considered together with any evidence of actual prejudice the delay would cause to the other party. Equally important to the equation is the determination of whether or not there is a serious issue to be appealed [...] as opposed to the matter being frivolous or vexatious, or, stated differently, whether or not there is an arguable case for consideration by the Court [...] Balancing these and any other relevant factors will enable an application judge to ensure that justice is done in the particular case. [Underlining is mine; paras. 5-6]

[11] As will be discussed further below, although the conviction (second-degree murder) is rooted in Ms. Walsh's guilty plea and her admission to the essential elements of that offence, the agreed upon facts and available evidence submitted to the

judge on sentencing respecting the commission of the offence provide important context to the assessment of Ms. Walsh's intended grounds of appeal. These facts, which the judge reproduced directly from the Agreed Statement of Facts, include the following (*R. v. Angela April Walsh*, 2023 NBKB 103):

On Friday, April 17<sup>th</sup>, 2020, a post-mortem autopsy was conducted by Dr. Hussain, a forensic pathologist, at the Saint John Regional Hospital. Detective Cst. Nancy Rideout was present and noted the following injuries to the body of Clark Greene:

- a. There were two (2) stab wounds under the left eye;
- b. There was one (1) stab wound under the right eye;
- c. There was one (1) stab wound on the bridge of the nose;
- d. There was one (1) stab wound on the tip of the nose;
- e. There was one (1) stab wound under the jaw;
- f. There was one (1) stab wound behind the left ear;
- g. **There were 12 stab wounds in the chest, close to the heart. One (1) stab wound punctured the heart via the pulmonary artery;**
- h. **There was one (1) stab wound that punctured a lung;**
- i. There were contusions behind both ears and on the forehead, all from blunt force trauma;
- j. The left eye socket was fractured; and
- k. There was damage to the left kidney, from blunt force trauma.

**The most significant injuries were the sharp force injuries (stab wounds) that punctured the pulmonary artery and the lung,** as well as the blunt force injury to the forehead, which fractured the eye socket.

Absent from the victim's body were any defensive wounds.

**The stab wounds inflicted on Clark Greene were inflicted by Angela Walsh. The cause of death was sharp and blunt force injuries.**

[...]

Messages between Clark Greene and “Ali Morningstar”, later identified as Angela Walsh, showed that Mr. Greene and Ms. Walsh arranged to meet twice during the day of April 14, 2020. First, they met at the Soup Kitchen in Fredericton, and again later that night at Wilmot Park.

[...]

On January 11th, 2023, part way through her first-degree murder trial and during the direct examination of Zachery Murphy, Angela Walsh plead guilty to the second-degree murder of Clark Greene. The Crown and Defence agree that had the direct examination of Zachery Murphy continued, the Crown would have made application pursuant to s. 9 of the *Canada Evidence Act* and used any admissible prior inconsistent statements, including a KGB statement from Mr. Murphy regarding the events of April 14th to 15th, 2020. By Angela Walsh entering a plea to second degree murder, both parties acknowledge the potential use of Mr. Murphy’s KGB statement and agree to the facts summarized below.

[...]

Zachery Murphy subsequently did a re-enactment in the interview room and wrote an apology letter to Clark Greene’s family, prior to his sentencing.

**Based on the apology letter and the KGB from Zachery Murphy, Angela Walsh was the controlling figure behind what transpired on April 14th and 15th, 2020.**

**In his KGB statement, Zachery Murphy stated the following:**

- a. **Ali returned at approximately 6:00 p.m. She told Zack she had a plan to rob Clark Greene. Zack said it was only supposed to be a mugging, and that she wasn’t supposed to kill him. However, she also told Zack that she had enough of him;**

[...]



- f. Zack snuck up from behind and hit Clark Greene on the back of the neck. Clark Greene fell to the ground. Ali ran off toward the washrooms. Zack jumped on Clark Greene and hit him again on the back of the neck. Ali returned, asking if he was knocked out. Zack poked Clark Greene with the pipe then confirmed that he was unconscious;
- g. Ali reached in Clark Greene's pants pocket and took out his knife. She stabbed Clark Greene in the chest six (6) times, then stabbed out his right eye, under the chin, and the left eye. Ali then took the pipe out of Zack's hands and "just went off on his face". She then gave Zack the pipe, then she left[...] [Emphasis added; paras. 9-12, 16, 21, 23-25]

[12]

Although Ms. Walsh contends in her Notice of Appeal that "It also says that I had went into the Police station and provided a statement to the Police, but it doesn't show a date or time for when that supposedly occurred. Therefor, I never went in and gave any statements[,]" the decision of the sentencing judge reflects otherwise. The judge states, which is reproduced directly from the Agreed Statement of Facts, the following:

**On Monday May 25, 2020, at 10:27 p.m.,** Cst. Tony Gilbert began a warned interview with Angela Walsh. Cpl. Frizzell would also take part in the interview later. The following was revealed in the interview:

[...]

- b. Ali confirmed that her name was Angela Walsh, but she went by Ali Morningstar. She stated she had multiple personalities. She hated the name Angela, and believed that she [Angela Walsh] has died inside;
- c. Ali said she did not know Clark Greene. She heard about his death from Papa Dave [Dave Mattatall] on Facebook.

**On Tuesday May 26, 2020, at 12:29 a.m.**, Cpl. Aaron Frizzell entered the room and presented evidence to Ali and the following information was revealed:

- a. Ali became emotional, stating that she agreed that police had evidence, but that she didn't recall any of what was being shown to her. She said that that person sounded like "Bri", another personality of hers that had harmed Zack in the past.
- b. Ali made statements such as "You are making me scared of myself", "I don't have memory of any of this" and "How can I do something and not remember?"
- c. Ali described certain memories or dreams like she was standing away from the scene (out-of-body experience).
- d. Ali saw herself doing horrible things to someone. There was something to do about eyeballs, that made a popping noise. There was so much blood;
- e. She always thought it was just a dream, she never saw the face;
- f. The person, she could hear them gargling on it;
- g. She stated her dreams weren't just night terrors after all;
- h. "I never knew I was capable of something like that";
- i. She described that it was a cold night; her teeth were chattering;
- j. She also remembered the taste of "really shitty beer";
- k. She remembered the person talking about hellhounds, but she told him they were make believe;
- l. She had a smoke, and was sitting on wooden steps;
- m. She saw herself glance behind her because she heard a noise;
- n. She remembered feeling scared about what was happening;
- o. She saw herself leaning over someone, but couldn't see their face;
- p. She saw the ground, and some of the ground was darker than other parts. She looked up at herself and saw that it was coming out of the person. She then realized it was blood;
- q. She stated the beer came from the faceless person's backpack. She agreed with Cst. Gilbert

- that it was Clark Greene. They had a cigarette, and were there for a few minutes before she heard a “baseball bat whack noise, but different”;
- r. She described that Zack was behind them and approached from inside the gazebo. She didn’t see him, but she heard two (2) whacks;
  - s. She blinked, then she was standing over him. He was on the ground;
  - t. When she stood over him, he was on his back. Her legs would have been on either side of his thighs;
  - u. **When she stood over him, there was something shiny in her hand but she didn’t know what it was. She assumed it was a knife, and it was in her left hand. She stated she was ambidextrous;**
  - v. She saw blood coming out of him, from the left side of his neck. That’s when she heard the gargling. There was also foam coming out of his mouth. She described the foam as bath bubbles dyed red;
  - w. She mentioned the popping noises again, and asked “Did I do something to his eyes?”;
  - x. Ali said blood was streaming down his face, from different areas; his eyes, mouth, and from the side of his neck;
  - y. She remembered using her feet on his face, she was stomping his face. She was wearing white shoes;
  - z. She said she didn’t stab him anywhere other than his face and head;
  - aa. She didn’t know whose knife it was she had;
  - bb. She said the pipe was something that was in the garage. She didn’t know what it was from, but it had tape on it;
  - cc. She thought she hit him with it [pipe] a few times on the sides of his body while he was laying there, and maybe his face;
  - dd. She tried to go home but she got lost because it was dark. She circled around the block four (4) times. She made it back to the Happy Baker. Zack called her on Facebook to find out where she was. She was near the Happy Baker at that time;
  - ee. The clothes they were wearing were no longer in her house. She suggested maybe they put them in a dumpster close to her house;

- ff. She couldn't believe she did something like that; she decided to tell the truth because she saw the evidence, and realized it wasn't just a dream; and
- gg. She said she felt sorry for what happened.  
[Emphasis added; paras. 26-27]

[13] In view of the record, the intended appeal cannot be said to give rise to a serious issue to be appealed; there is simply no arguable case for consideration by the Court in connection with Ms. Walsh's assertion that "second degree murder should be reduced to [...] manslaughter" because (1) "this crime was an unintentional one as it was only supposed to be a robbery" and (2) "there are some errors" in the evidence.

[14] First, the second-degree murder conviction rests on Ms. Walsh's guilty plea and admission to the essential elements of the offence, and her intended appeal does not challenge the validity of the plea, either directly or indirectly.

[15] Second, the notion that Ms. Walsh ought to have been convicted of manslaughter because Mr. Greene's murder was "an unintentional one as it was only supposed to be a robbery," conflates the element of "planned and deliberate," for the purposes of first-degree murder, and the required intent for murder.

[16] For first degree murder, the Crown bore the burden of proving (at her judge and jury trial) that Ms. Walsh committed an unlawful act that caused Mr. Greene's death, she had the intent required for murder, and the murder was planned and deliberate. When Ms. Walsh pleaded guilty to second degree murder, she admitted she committed an unlawful act that caused Mr. Greene's death and she had the intent required for murder. She did not admit the murder was planned and deliberate. The intent required for second-degree necessitated that Ms. Walsh be proven to have, or admit to having, meant to either (1) cause Mr. Greene's death, or (2) cause Mr. Greene bodily harm that she knew was likely or probably going to cause his death and was reckless whether death ensued or not.

[17] Ms. Walsh was neither convicted nor sentenced on the basis that the murder was planned and deliberate. That only the robbery was planned or “supposed” to occur, as Ms. Walsh emphasizes, was expressly recognized by the sentencing judge:

While it is an aggravating factor that this crime of murder occurred as part of a plan by Ms. Walsh and Mr. Murphy to rob Clark Greene, I do accept that the murder falls more in the category of a spontaneous killing. The plan as I understand it, was to strike Mr. Greene rendering him unconscious to rob him. However, while Clark Greene was unconscious but starting to stir, still totally vulnerable, Ms. Walsh took a knife carried by Mr. Greene in his pocket and began a vicious brutal attack, stabbing him multiple times in the face, neck and torso. Ms. Walsh additionally stomped on his face with her foot. It was an absolutely savage unleashing of violence on Mr. Greene, without any explanation.

I note specifically that while the Agreed Statement of Facts on sentencing references planning related to the killing of Clark Greene, I asked the Crown to clarify if they were advancing planning of the killing as an aggravated fact. It became apparent that counsel for the Defence and counsel for the Crown were not agreed on what the “planning” referred to in the Agreed Statement of Facts.

Crown counsel eventually agreed that the planning related not to the killing itself but to a “plan to rob” Clark Greene. This of course relates directly to the circumstances of the offence and supports the finding that this killing was more in the nature of an inexplicable, spontaneous, explosion of violence.

Despite its spontaneity, it was particularly gruesome and brutal. Clark Greene could not even try to defend himself from the blows inflicted by Ms. Walsh because he was just coming out of a state of unconsciousness. Neither before the attack, nor during, was there even a hint of Clark Greene presenting as a threat or as an aggressor to Ms. Walsh. He was there on an invitation by Angela Walsh and could not possibly have contemplated her as a potential threat to him. [paras. 75-78]

[18] Third, Ms. Walsh's assertion of specific factual errors provides no basis for a serious issue on appeal. On the contrary and ignoring for the moment that the conviction was based on a guilty plea, the facts identified by Ms. Walsh all relate to peripheral matters, none of which have any bearing on the requisite intent for second-degree murder. Some, like her contention that she did not give a statement to the police, are inconsistent with the record. Nor would any of these assertions, even if accurate, like her statement that she is not ambidextrous, have any impact on the sentencing judge's determination of the issue of parole ineligibility.

[19] As a final matter, and not raised in her written request for an extension of time to appeal or otherwise connected to her intended appeal, Ms. Walsh stated at the hearing of her motion, and in isolation from any other issue, that she has a dissociative identity disorder. Ms. Walsh's condition was addressed by the sentencing judge:

While Ms. Walsh personally claims to suffer from obsessive compulsive disorder, ADD, anxiety, depression, eating disorders, multiple personality disorder, borderline personality disorder, dissociative identity disorder, bipolar disorder and schizophrenia, the only medically verified diagnoses are borderline personality and post-traumatic stress disorder. [para. 64]

[20] While Ms. Walsh must unfortunately contend with many challenges there is nothing in the record that connects any to the issues raised by the intended appeal.

[21] To the extent Ms. Walsh's motion seeks an extension of time to file an application for leave to appeal her sentence, considering the deference owed to the trial judge and the absence of any obvious errors of law or principle, there is no reasonable prospect of having her period of parole ineligibility reduced from 13 years. In my view, she does not have an arguable case for any sentence appeal.

[22] In summary, Ms. Walsh's intended appeal is without merit and the justice of her case does not require an extension of time.

IV. Disposition

[23]                   The motion for an extension of time to appeal is dismissed.

## DÉCISION

[Version française]

### I. Introduction

[1] Angela Walsh sollicite la prolongation du délai pour interjeter appel de sa déclaration de culpabilité pour meurtre au deuxième degré et de sa peine d'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 13 ans.

[2] Tant M<sup>me</sup> Walsh que son fiancé/petit ami, Zachery D. Murphy, se sont reconnus coupables du meurtre au deuxième degré de Clark Greene, dont le corps a été trouvé dans le parc Wilmot, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick, aux premières heures du jour le 15 avril 2020. Puisque la peine obligatoire pour un meurtre au deuxième degré est l'emprisonnement à perpétuité, sans possibilité de libération conditionnelle avant qu'au moins dix ans de la peine n'aient été purgés, la principale question qui se posait dans les deux dossiers lors de la détermination de la peine était celle de la durée de la période d'inadmissibilité à une libération conditionnelle.

[3] M. Murphy a plaidé coupable le premier et sa peine lui a été infligée le 22 mars 2022. Le ministère public a soutenu que M. Murphy devrait être inadmissible à une libération conditionnelle durant 15 ans. Son avocat a fait valoir que la période minimale de dix ans était appropriée. M. Murphy a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 11 ans. Il convient de préciser que la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle d'un délinquant déclaré coupable ne détermine pas si et quand il obtiendra une libération conditionnelle. Elle exclut plutôt la possibilité d'une libération conditionnelle tant que cette période n'a pas été purgée en prison. C'est à la commission des libérations conditionnelles qu'il appartient, après l'expiration de cette période, d'accorder ou non au délinquant une libération conditionnelle, après avoir examiné les facteurs applicables à ce moment-là.



[4] En janvier 2023, au troisième jour du procès de M<sup>me</sup> Walsh devant un juge et un jury pour meurtre au premier degré, et après que M. Murphy ait témoigné pour le ministère public, M<sup>me</sup> Walsh a fait un nouveau choix, soit d'être jugée par un juge seul (de la Cour du Banc du Roi), et elle s'est reconnue coupable de meurtre au deuxième degré. Pour ce faire, elle devait admettre les éléments essentiels du meurtre au deuxième degré.

[5] Durant l'audience sur la détermination de la peine de M<sup>me</sup> Walsh le 11 mai 2023, les parties ont remis à la juge un exposé conjoint des faits (daté du 11 mai 2023) qui relatait les circonstances de la perpétration de l'infraction pour les besoins de la détermination de la peine, un document signé tant par M<sup>me</sup> Walsh que par son avocat. Le 16 juin 2023, la juge a condamné M<sup>me</sup> Walsh à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 13 ans. En ce qui a trait à la période d'inadmissibilité de M<sup>me</sup> Walsh à une libération conditionnelle, la juge a fait les affirmations suivantes :

[TRADUCTION]

La défense prétend que M<sup>me</sup> Walsh devrait être condamnée à une peine légèrement supérieure à celle de 11 ans infligée à Zachary Murphy; je ne souscris pas à sa prétention. Bien que le casier judiciaire de M<sup>me</sup> Walsh ne soit un facteur ni aggravant ni sérieux, il n'en existe pas moins. Zachary Murphy a comparu devant la Cour à titre de délinquant primaire. De plus, **le rôle prépondérant de M<sup>me</sup> Walsh dans les actes de violence qui ont été posés commande que sa peine soit plus que « légèrement » supérieure à celle infligée à M. Murphy, comme c'est le cas de la violence des gestes portés ainsi que de ses remords douteux (compte tenu de ce qui ressort d'une comparaison du rapport présentiel et des propos tenus par M<sup>me</sup> Walsh en salle d'audience) et de l'absence d'explication pour justifier le crime.**

Cela dit, je ne souscris pas non plus à l'argument du ministère public qui estime qu'une période d'inadmissibilité à une libération conditionnelle de 15 ans est appropriée et justifiée. M<sup>me</sup> Walsh est jeune et a au moins une certaine perspective de réadaptation. **De plus, il ressort du mémoire déposé par le ministère public dans le cadre de la détermination de la peine que sa recommandation de 15 ans repose sur la position que le meurtre avait été**

**planifié. Or, ce fait a été contesté par la défense. Comme je l'ai expliqué ci-dessus, la position du ministère public selon laquelle le meurtre avait été planifié n'a pas été retenue lors de l'audience sur la détermination de la peine. Il a plutôt été convenu que la planification avait eu trait au vol qualifié.** [Gras et soulignement ajoutés; par. 82-83]

[6] Pour les motifs qui suivent, j'estime que l'avis d'appel de M<sup>me</sup> Walsh n'expose pas de moyens qui soulèvent des arguments soutenables en appel. En conséquence, sa motion en prolongation du délai d'appel est rejetée.

## II. L'appel éventuel

[7] L'avis d'appel soutient que le [TRADUCTION] « meurtre au deuxième degré devrait être rédui[t] à [...] [un] homicide involontaire coupable » parce que 1) [TRADUCTION] « ce crime a été commis involontairement puisqu'il ne devait s'agir que d'un vol qualifié » et 2) certains des éléments de preuve [TRADUCTION] « contiennent des erreurs ».

[8] Comme le ministère public l'a souligné à juste titre, lorsque la registraire de la Cour a demandé à M<sup>me</sup> Walsh de clarifier si son avis d'appel visait à interjeter appel de sa déclaration de culpabilité, de sa peine ou des deux, sa réponse n'a consisté qu'en l'affirmation suivante : [TRADUCTION] « J'interjette appel de ma peine dans l'espoir qu'elle soit réduite. » La registraire a posé la question parce que M<sup>me</sup> Walsh n'avait pas rempli la partie de la formule d'avis d'appel où l'appelant est censé indiquer s'il interjette appel de la déclaration de culpabilité, de la peine, ou des deux.

[9] Cependant, je n'estime pas qu'il faille interpréter la brève réponse de M<sup>me</sup> Walsh littéralement ou étroitement, comme exprimant le souhait de limiter son appel à la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle avant 13 ans qui lui a été infligée lors de la détermination de sa peine. Une telle interprétation s'écarterait considérablement de son avis d'appel. Selon moi, ils peuvent facilement être conciliés. Bien que, tant dans son avis que dans sa réponse, M<sup>me</sup> Walsh exprime que son but est d'obtenir une peine [TRADUCTION] « réduite », il est manifeste qu'elle le fait en se

fondant sur son affirmation limpide qu'elle aurait dû être déclarée coupable d'homicide involontaire coupable et non de meurtre au deuxième degré, principalement parce que son [TRADUCTION] « crime a été commis involontairement puisqu'il ne devait s'agir que d'un vol qualifié ». Voici ce qu'a affirmé M<sup>me</sup> Walsh dans son avis d'appel :

[TRADUCTION]

J'estime que **j'aurais dû être accusée d'homicide involontaire coupable parce que** certains des éléments de preuve **contiennent des erreurs**, comme :

lorsqu'il est dit que j'ai un permis de conduire alors que je n'en ai jamais eu et que je ne sais même pas conduire;

que Dave Mattatel ne me connaissait que depuis trois ans, et non depuis dix ans comme il l'a prétendu;

que je n'ai jamais eu les cheveux roux ou bruns; ils étaient blond platine durant les trois ans qui ont précédé le crime et par la suite. Jamais ils n'ont changé de couleur. Je ne pouvais donc pas être la « rousse » qui a été vue en train de marcher avec la victime peu de temps avant la perpétration du crime;

il est dit que j'ai montré de l'affection pour une personne qui avait une voiture, alors que je ne connaissais personne qui avait une voiture, et que je ne suis jamais montée dans une voiture avant le crime;

il est également dit que je me suis rendue au poste de police et que j'ai fait une déclaration à la police, alors qu'il n'est pas précisé à quelle date ou heure cela se serait prétendument produit. En conséquence, je ne m'y suis jamais rendue et je n'ai jamais fait de déclaration;

et, pour finir, j'ai demandé à mon avocat de l'époque, T.J. Burke, de garantir que tous les éléments de preuve seraient présentés au procès lorsque le ministère public présenterait de la preuve; or, aucun chemisier prélevé à mon domicile à l'époque n'était vert et ne présentait de tache positive au test de dépistage du sang; donc, ce chemisier ne devrait pas exister;

il devrait aussi y avoir une vidéo, prise par une caméra corporelle, de mon arrestation survenue à l'intérieur de

mon domicile qui démontre que je n'ai pas lancé d'appareil cellulaire derrière moi, mais que je l'ai plutôt laissé tomber sur une pile de vêtements près de mon bras droit;

il est aussi dit que je suis ambidextre alors que je ne suis que droitère, de sorte que je n'aurais pas pu utiliser les deux mains pour commettre ce crime puisque je suis incapable de le faire.

**J'estime que ce crime a été commis involontairement puisqu'il ne devait s'agir que d'un vol qualifié,** mais les choses ont mal tourné et quelqu'un, malheureusement, a perdu la vie dans le processus. Je me sens terriblement mal, j'ai honte, je suis triste et dégoûtée de moi-même, et je me sens coupable qu'un crime de cette nature se soit produit.

Donc, compte tenu de la preuve, **j'estime que l'accusation de meurtre au deuxième degré devrait être réduite à une accusation pour homicide involontaire coupable.**

Je souhaite obtenir une prolongation du délai pour interjeter appel parce que je n'avais aucune idée qu'il y avait un délai pour ce faire. Je suis par ailleurs incarcérée dans une prison fédérale pour la première fois, le processus est donc nouveau pour moi. **Je souhaite obtenir s'il vous plaît une prolongation pour que je puisse ensuite en appeler de ma peine.** [Gras et soulignement ajoutés]

III. La prolongation de délai s'impose-t-elle pour que justice soit rendue?

[10] La question primordiale pour trancher une demande de prolongation du délai d'appel, comme l'a affirmé la Cour suprême dans l'arrêt *R. c. Roberge*, 2005 CSC 48, [2005] 2 R.C.S. 469, est celle de savoir si « la prorogation de délai s'impose pour que justice soit rendue » (par. 6). Comme l'a expliqué le juge Richard (tel était alors son titre) dans la décision *Gaudet c. Gaudet* (2009), 350 R.N.-B. (2<sup>e</sup>) 237, [2009] A.N.-B. n<sup>o</sup> 223 (QL) (C.A.) :

Les demandes de prolongation du délai d'appel sont assujetties aux principes établis par le juge d'appel Ryan dans l'affaire *Atlantic Pressure Treating Ltd. c. Bay Chaleur Construction (1981) Ltd.*, [1987] A.N.-B. n<sup>o</sup> 528; 81 R.N.-B. (2<sup>e</sup>) 165; 205 A.P.R. 165 (C.A.) :

[Traduction] [...] [L]a règle de base à suivre pour trancher une demande de prolongation de délai d'appel est que l'autorisation devrait être accordée si la justice le commande. [...] En général, l'intention d'interjeter appel doit être formée avant que le délai d'appel ne soit expiré. Cependant, si une règle est nécessaire, il faudrait que ce soit que le juge qui entend la motion est obligé, au-delà de toute autre considération, de rendre justice dans chaque cas particulier (par. 7).

Ces principes ont été retenus dans *Naderi c. Strong*, [2005] A.N.-B. n° 67; 280 R.N.-B. (2<sup>e</sup>) 379; 734 A.P.R. 379; 2005 NBCA 10, affaire où la Cour a précisé que :

[...] [P]our rendre justice dans un cas particulier, il faut soupeser le préjudice que causerait aux deux parties la décision d'accorder ou de refuser la prolongation de délai. L'intention de faire appel dans le délai prescrit et les raisons fournies par l'appelant éventuel pour expliquer le dépassement du délai sont des facteurs à considérer ainsi que toute preuve d'un préjudice réel dont serait victime l'autre partie par suite du délai accordé. Il importe également, aux fins de l'équation, de déterminer s'il existe une question sérieuse devant faire l'objet de l'appel [...] par opposition à une question qui serait frivole ou vexatoire. Autrement dit, existe-t-il des arguments soutenables à présenter à la Cour? [...] La pondération de ces facteurs et de tout autre facteur pertinent permettra au juge saisi d'une requête de s'assurer que justice sera rendue dans ce cas particulier. [Je souligne; par. 5 et 6]

[11] Comme je le préciserai plus loin, même si la déclaration de culpabilité (pour meurtre au deuxième degré) est fondée sur le plaidoyer de culpabilité de M<sup>me</sup> Walsh et sur son admission des éléments essentiels de cette infraction, les faits dont il a été convenu et la preuve disponible présentée à la juge lors de la détermination de la peine quant à la perpétration de l'infraction fournissent un contexte important pour l'évaluation des moyens d'appel que M<sup>me</sup> Walsh entendait faire valoir. Ces faits, qu'a exposés la juge en reprenant le libellé de l'exposé conjoint des faits, sont notamment les suivants (*R. c. Angela April Walsh*, 2023 NBBR 103) :

[TRADUCTION]

Le vendredi 17 avril 2020, une autopsie post-mortem a été pratiquée par le D<sup>r</sup> Hussain, un pathologiste judiciaire, à l'Hôpital régional de Saint John. La gendarme-détective Nancy Rideout était présente et a consigné la liste des lésions suivantes retrouvées sur le corps de Clark Greene :

- a. il y avait deux (2) plaies par arme blanche sous l'œil gauche;
- b. il y avait une (1) plaie par arme blanche sous l'œil droit;
- c. il y avait une (1) plaie par arme blanche sur l'arête nasale;
- d. il y avait une (1) plaie par arme blanche sur le bout du nez;
- e. il y avait une (1) plaie par arme blanche sous la mâchoire;
- f. il y avait une (1) plaie par arme blanche derrière l'oreille gauche;
- g. **il y avait 12 plaies par arme blanche à la cage thoracique, près du cœur. Une (1) plaie par arme blanche a perforé le cœur via l'artère pulmonaire;**
- h. **il y avait une (1) plaie par arme blanche qui a perforé un poumon;**
- i. il y avait des contusions derrière les deux oreilles et sur le front, toutes dues à un traumatisme contondant;
- j. l'orbite oculaire gauche était fracturée;
- k. il y avait une lésion au rein gauche, due à un traumatisme contondant.

**Les lésions les plus importantes étaient celles causées par une force brutale (plaies par arme blanche) ayant perforé l'artère pulmonaire et le poumon,** de même que celles dues à des traumatismes contondants au front, ayant fracturé l'orbite de l'œil.

Le corps de la victime ne portait aucune blessure défensive.

**Les blessures par arme blanche ont été infligées à Clark Greene par Angela Walsh. Ce sont les blessures causées par une force brutale et celles dues aux traumatismes contondants qui ont causé la mort.**

[...]

Des messages échangés entre Clark Greene et « Ali Morningstar », plus tard identifiée comme étant Angela Walsh, ont démontré que M. Green et M<sup>me</sup> Walsh ont convenu de se rencontrer à deux reprises le 14 avril 2020. Ils se sont d'abord rencontrés à la soupe populaire à Fredericton, puis de nouveau plus tard en soirée au parc Wilmot.

[...]

Le 11 janvier 2023, au cours de son procès pour meurtre au premier degré et durant l'interrogatoire principal de Zachery Murphy, Angela Walsh a plaidé coupable à l'accusation de meurtre au deuxième degré de Clark Greene. Le ministère public et la défense conviennent que, si l'interrogatoire de Zachery Murphy s'était poursuivi, le ministère public aurait présenté une demande en vertu de l'art. 9 de la *Loi sur la preuve au Canada* et se serait servi de toute déclaration antérieure incompatible admissible, y compris une déclaration de type KGB faite par M. Murphy à propos des événements des 14 au 15 avril 2020. Du fait qu'Angela Walsh a inscrit un plaidoyer de culpabilité pour meurtre au deuxième degré, les deux parties reconnaissent qu'il aurait été possible de recourir à la déclaration de type KGB de M. Murphy et conviennent des faits résumés ci-après.

[...]

Subséquent, Zachery Murphy a reconstitué les événements dans la salle d'interrogatoire et a écrit une lettre d'excuses à la famille de Clark Green, avant le prononcé de sa peine.

**Selon la lettre d'excuses et la déclaration de type KGB de Zachery Murphy, c'est Angela Walsh qui était la figure dominante à l'origine de ce qui s'est produit les 14 et 15 avril 2020.**

**Dans sa déclaration de type KGB, Zachery Murphy a fait les affirmations suivantes :**

- a. Ali est revenue vers 18 h. Elle a dit à Zack qu'elle avait un plan pour voler Clark Greene. Zack a précisé qu'il ne devait s'agir que d'un vol et d'une agression, et qu'elle n'était pas censée le tuer. Cependant, elle a aussi dit à Zack qu'elle en avait assez de lui;

[...]

- f. Zack s'est faufilé par-derrière et a frappé Clark Green à l'arrière du cou. Clark Green est tombé au sol. Ali s'est enfuie en direction de la salle de bain. Zack a sauté sur Clark Greene et l'a frappé de nouveau à l'arrière du cou. Ali est revenue, demandant s'il était assommé. Zack a touché Clark Greene avec le tuyau, puis a confirmé qu'il était inconscient;

- g. Ali a mis la main dans la poche de pantalon de Clark Green et en a retiré le couteau de ce dernier. Elle a poignardé Clark Green à la cage thoracique à six (6) reprises, à l'œil droit, sous le menton et sous l'œil gauche. Ali s'est ensuite emparée du tuyau que tenait Zack dans ses mains et « s'est tout simplement acharnée sur son visage ». Elle a ensuite redonné le tuyau à Zack, puis elle est partie [...] [Gras et soulignement ajoutés; par. 9-12, 16, 21, 23-25]

[12] Dans son avis d'appel, M<sup>me</sup> Walsh prétend qu'[TRADUCTION] « il est également dit que je me suis rendue au poste de police et que j'ai fait une déclaration à la police, [...] il n'est pas précisé à quelle date ou heure cela se serait prétendument produit. En conséquence, je ne m'y suis jamais rendue et je n'ai jamais fait de déclaration », la décision de la juge chargée de la détermination de la peine témoigne du contraire. Elle fait la déclaration qui suit, qui reprend mot à mot un extrait de l'exposé conjoint des faits :

[TRADUCTION]

Le lundi 25 mai 2020, à 22 h 27, le gendarme Tony Gilbert a entamé un interrogatoire d'Angela Walsh après lui avoir fait les mises en garde d'usage. Le caporal



Frizzell allait aussi participer plus tard à l'interrogatoire. Les faits suivants ont été révélés durant l'interrogatoire :

[...]

- b. **Ali a confirmé que son nom était Angela Walsh, mais qu'elle se faisait appeler Ali Morningstar. Elle a affirmé qu'elle avait plusieurs personnalités.** Elle détestait le prénom Angela, et elle croyait qu'elle [Angela Walsh] était morte en elle;
- c. **Ali a affirmé qu'elle ne connaissait pas Clark Green. Elle a appris sa mort par Papa Dave [Dave Mattatall]** sur Facebook.

**Le mardi 26 mai 2020, à 0 h 29,** le caporal Aaron Frizzell est entré dans la pièce et a présenté des éléments de preuve à Ali. Les renseignements suivants ont été révélés :

- a. Ali est devenue émotive, affirmant qu'elle convenait que la police détenait des éléments de preuve, mais qu'elle n'avait aucun souvenir de ce qu'on lui montrait. Elle a déclaré que la personne dont on lui parlait ressemblait à « Bri », une autre de ses personnalités qui avait infligé des blessures à Zach dans le passé.
- b. Ali a tenu des propos du genre : [TRADUCTION] « À cause de vous, j'ai peur de moi-même », « [j]e n'ai aucun souvenir de tout cela », « [c]omment puis-je poser des gestes et ne pas m'en souvenir? »
- c. Ali a décrit certains souvenirs ou rêves où elle se tenait à l'écart de la scène (une expérience extracorporelle).
- d. Ali se voyait en train de faire des choses horribles à quelqu'un. Il y avait quelque chose relativement aux globes oculaires, qui avaient fait un bruit sec. Il y avait tellement de sang.
- e. Elle avait toujours pensé qu'il ne s'agissait que d'un rêve, elle n'a jamais vu le visage.
- f. Elle pouvait entendre la personne faire des bruits de gargouillement.
- g. Elle a affirmé que, en fin de compte, ses rêves n'étaient pas que des terreurs nocturnes.

- h. [TRADUCTION] « Je n'ai jamais pensé que j'étais capable d'une telle chose. »
- i. Elle a décrit une nuit froide; elle claquait des dents.
- j. Elle se souvenait aussi d'un goût de [TRADUCTION] « bière vraiment dégueulasse ».
- k. Elle s'est souvenue que la personne parlait de suppôts de Satan, mais elle lui a dit qu'ils étaient imaginaires.
- l. Elle a fumé une cigarette, et elle était assise sur des marches en bois.
- m. Elle se voyait jeter un coup d'œil derrière elle parce qu'elle avait entendu un bruit.
- n. Elle s'est souvenue avoir eu peur de ce qui se déroulait.
- o. Elle se voyait penchée au-dessus de quelqu'un, mais ne pouvait voir le visage de cette personne.
- p. Elle voyait le sol, et certaines parties du sol étaient plus foncées que d'autres. Elle a levé le regard vers elle-même et a vu que cela sortait de l'autre personne. Elle a alors réalisé qu'il s'agissait de sang.
- q. Elle a déclaré que la bière venait du sac à dos de la personne sans visage. Elle a convenu avec le gendarme Gilbert qu'il s'agissait de Clark Greene. Ils ont fumé une cigarette, et ils se trouvaient là depuis quelques minutes lorsqu'elle a entendu un [TRADUCTION] « bruit de coup de bâton de baseball, mais différent ».
- r. Elle a indiqué que Zack se tenait derrière eux et qu'il s'était approché après être sorti du kiosque de jardin. Elle ne l'a pas vu, mais elle a entendu deux (2) coups.
- s. Elle a cligné des yeux, puis elle s'est retrouvée penchée au-dessus de lui. Il était sur le sol.
- t. Lorsqu'elle était debout au-dessus de lui, il était sur le dos. Ses jambes auraient été de chaque côté de ses cuisses à lui.
- u. **Lorsqu'elle se tenait au-dessus de lui, elle avait quelque chose de brillant dans la main, mais elle ne savait pas de quoi il s'agissait. Elle a présumé qu'il s'agissait d'un couteau, et il était dans sa main gauche. Elle a affirmé être ambidextre.**
- v. Elle a vu du sang sortir de lui, du côté gauche de son cou. C'est à ce moment-là qu'elle a entendu

les gargouillements. Il y avait aussi de l'écume qui sortait de sa bouche. Elle a décrit l'écume comme les bulles d'un bain, de couleur rouge.

- w. Elle a mentionné une nouvelle fois les bruits secs et a demandé : [TRADUCTION] « Est-ce que j'ai fait quelque chose à ses yeux? »
- x. Ali a mentionné que du sang coulait sur le visage de l'homme, de plusieurs endroits; de ses yeux, de sa bouche, et du côté de son cou.
- y. Elle s'est souvenue s'être servie de son pied sur le visage de l'homme, elle lui trépinait le visage; elle portait des souliers blancs.
- z. Elle a affirmé ne pas l'avoir poignardé ailleurs qu'au visage et à la tête.
- aa. Elle ne savait pas à qui appartenait le couteau qu'elle détenait.
- bb. Elle a affirmé que le tuyau était un objet qui se trouvait dans le garage. Elle ne savait d'où il venait, mais du ruban adhésif était collé dessus.
- cc. Elle pensait l'avoir frappé avec [le tuyau] à quelques reprises sur le côté du corps pendant qu'il gisait là, et possiblement sur son visage.
- dd. Elle a tenté de retourner à la maison, mais elle s'est perdue parce qu'il faisait noir. Elle a fait le tour du pâté de maisons à quatre (4) reprises. Elle est retournée au café Happy Baker. Zack l'a appelé sur Facebook pour savoir où elle se trouvait. À ce moment-là, elle se trouvait proche du café Happy Baker.
- ee. Les vêtements qu'ils avaient portés ne se trouvaient plus dans sa maison. Elle a suggéré qu'ils les avaient peut-être jetés dans une benne à ordures proche de chez elle.
- ff. Elle ne pouvait pas croire qu'elle avait fait quelque chose de la sorte; elle a décidé de dire la vérité parce qu'elle a vu les éléments de preuve et réalisé qu'il ne s'agissait pas simplement d'un rêve.
- gg. Elle a dit être désolée de ce qui s'était passé.  
[Soulignement ajouté; par. 26-27]

[13] À la lumière du dossier, on ne peut prétendre que l'appel éventuel soulève une question sérieuse devant faire l'objet de l'appel; il n'y a tout simplement pas d'arguments soutenables à présenter à la Cour relativement à l'affirmation de M<sup>me</sup> Walsh selon laquelle le [TRADUCTION] « meurtre au deuxième degré devrait être rédui[t]

à [...] [un] homicide involontaire coupable » parce que 1) [TRADUCTION] « ce crime a été commis involontairement puisqu'il ne devait s'agir que d'un vol qualifié » et 2) certains des éléments de preuve [TRADUCTION] « contiennent des erreurs ».

[14] Premièrement, la déclaration de culpabilité pour meurtre au deuxième degré repose sur le plaidoyer de culpabilité de M<sup>me</sup> Walsh et sur son admission des éléments essentiels de l'infraction, et son appel éventuel ne remet pas en question la validité du plaidoyer, ni directement ni indirectement.

[15] Deuxièmement, l'idée que M<sup>me</sup> Walsh aurait dû être déclarée coupable d'homicide involontaire coupable parce que le meurtre de M. Green [TRADUCTION] « a été commis involontairement puisqu'il ne devait s'agir que d'un vol qualifié » confond le caractère [TRADUCTION] « planifié et délibéré » pour les fins du meurtre au premier degré et l'intention nécessaire pour commettre un meurtre.

[16] Pour prouver le meurtre au premier degré, le ministère public avait le fardeau de démontrer (au procès de M<sup>me</sup> Walsh devant un juge et un jury) qu'elle avait commis un acte illégal à l'origine de la mort de M. Green, qu'elle avait l'intention requise pour commettre un meurtre, et que le meurtre était planifié et délibéré. Lorsque M<sup>me</sup> Walsh s'est reconnue coupable de meurtre au deuxième degré, elle a admis avoir commis un acte illégal à l'origine de la mort de M. Green et avoir eu l'intention requise pour commettre un meurtre. Elle n'a pas admis que le meurtre avait été planifié et délibéré. Pour prouver qu'elle avait l'intention requise pour commettre un meurtre au deuxième degré, il fallait prouver qu'elle avait voulu, ou admis avoir voulu, soit 1) causer la mort de M. Green, soit 2) causer à M. Green des lésions corporelles qu'elle savait être de nature à causer sa mort, et qu'il lui était indifférent que la mort s'ensuive ou non.

[17] M<sup>me</sup> Walsh n'a été ni déclarée coupable ni condamnée sur le fondement du caractère planifié et délibéré du meurtre. Le fait que seul le vol qualifié était planifié ou [TRADUCTION] « [qu'il] ne devait s'agir » que de ce crime, comme le souligne M<sup>me</sup> Walsh, a été expressément pris en considération par la juge chargée de la détermination de la peine :

[TRADUCTION]

Bien que le fait que ce crime de meurtre s'est déroulé dans le contexte d'un plan de M<sup>me</sup> Walsh et M. Murphy de voler Clark Greene soit un facteur aggravant, j'accepte que le meurtre soit davantage du type d'un meurtre spontané. Selon ce que je comprends, il était prévu de frapper M. Greene pour le rendre inconscient afin d'ensuite le voler. Or, pendant que Clark Green était inconscient, mais qu'il commençait à bouger, encore totalement vulnérable, M<sup>me</sup> Walsh s'est emparée du couteau que portait M. Greene dans sa poche et a commencé à l'attaquer brutalement, le poignardant à de multiples reprises au visage, au cou et au torse. M<sup>me</sup> Walsh lui a aussi trépigé le visage. Il s'est agi d'un déchaînement de violence absolument sauvage sur M. Greene, sans aucune explication.

Je fais remarquer spécifiquement que, bien que l'exposé conjoint des faits aux fins de détermination de la peine renvoie à de la planification en lien avec le meurtre de Clark Greene, j'ai demandé au ministère public de clarifier s'il soutenait que la planification du meurtre constituait un facteur aggravant. Il est devenu manifeste que les avocats de la défense et du ministère public ne s'entendaient pas sur ce à quoi renvoyait la [TRADUCTION] « planification » mentionnée dans l'exposé conjoint des faits.

En définitive, l'avocate du ministère public a convenu que la planification n'avait pas trait au meurtre lui-même, mais à un [TRADUCTION] « plan pour voler » Clark Greene. Bien entendu, cela a un lien direct avec les circonstances de l'infraction et appuie la conclusion selon laquelle ce meurtre était davantage de la nature d'une explosion de violence inexplicable et spontanée.

En dépit de sa spontanéité, ce meurtre a été particulièrement horrible et brutal. Clark Greene ne pouvait même pas essayer de se défendre contre les coups portés par M<sup>me</sup> Walsh parce qu'il sortait à peine d'un état d'inconscience. Ni avant ni durant l'attaque n'y a-t-il eu ne serait-ce qu'un indice du fait que Clark Greene constituait une menace pour M<sup>me</sup> Walsh ou qu'il s'attaquait à elle. Il se trouvait à cet endroit-là sur invitation d'Angela Walsh et n'a pas pu envisager

qu'elle pourrait constituer une menace pour lui. [par. 75-78]

[18] Troisièmement, l'affirmation de M<sup>me</sup> Walsh concernant des erreurs factuelles précises ne soulève aucune question sérieuse devant faire l'objet de l'appel. Au contraire, et faisant fi pour le moment du fait que la déclaration de culpabilité était fondée sur un plaidoyer de culpabilité, les faits recensés par M<sup>me</sup> Walsh ont tous trait à des questions périphériques, dont aucune n'a d'incidence sur l'intention requise pour commettre un meurtre au deuxième degré. Certains de ces faits, comme sa prétention qu'elle n'a pas fait de déclaration à la police, ne sont pas compatibles avec le dossier. D'ailleurs, même si ces prétentions étaient exactes, comme son affirmation qu'elle n'est pas ambidextre, aucune d'entre elles n'aurait d'incidence non plus sur la décision par la juge chargée de la détermination de la peine sur la question de l'inadmissibilité à une libération conditionnelle.

[19] Lors de l'audition de sa motion, M<sup>me</sup> Walsh a soulevé isolément une dernière question, qui ni n'a été soulevée dans sa demande écrite de prolongation du délai d'appel ni n'a d'autres liens avec son appel éventuel, soit qu'elle souffre d'un trouble dissociatif de l'identité. La juge chargée de la détermination de la peine a traité ainsi de la condition de M<sup>me</sup> Walsh :

[TRADUCTION]

Bien que M<sup>me</sup> Walsh soutienne personnellement souffrir d'un trouble obsessionnel compulsif, d'un TDA, d'anxiété, de dépression, de troubles alimentaires, d'un trouble de personnalité multiple, d'un trouble de la personnalité limite, d'un trouble dissociatif de l'identité, d'un trouble bipolaire et de schizophrénie, les seuls diagnostics étayés médicalement sont le trouble de la personnalité limite et le trouble de stress post-traumatique. [par. 64]

[20] Bien que M<sup>me</sup> Walsh soit malheureusement aux prises avec de nombreux défis, rien dans le dossier ne lie ces défis aux questions soulevées par l'appel éventuel.

[21] Dans la mesure où la motion de M<sup>me</sup> Walsh vise la prolongation du délai de dépôt d'une demande d'autorisation d'appel de sa peine, compte tenu de la déférence dont il convient de faire preuve à l'endroit de la juge de première instance et en l'absence

d'une erreur de droit ou de principe évidente, il n'y a pas de perspective raisonnable que la période d'inadmissibilité à une libération conditionnelle qui lui a été infligée soit réduite à moins de 13 ans. À mon avis, elle n'a pas d'arguments soutenable à présenter au soutien de quelque appel que ce soit de sa peine.

[22] En résumé, l'appel éventuel de M<sup>me</sup> Walsh est sans fondement et la prolongation de délai ne s'impose pas pour que justice soit rendue.

#### IV. Dispositif

[23] La motion en prolongation du délai d'appel est rejetée.